

Liherté Égalité Fraternité

Base de données régionale des Zones d'activités économiques (ZAE)

Élaboration de la base de données : Mission Management de la Connaissance et Données (Bertrand Charles, MMCD) DREAL Centre-Val de Loire



Datavisualisation : Alkante Hébergement : Géocentre



Base de données régionale des ZAE



DÉROULÉ

- Bref historique
- Sources des données utilisées
- Contenu de l'application ZAE et démonstration
- Recueil des remarques
- Suite des travaux

BREF HISTORIQUE



 Besoin d'une base de donnée harmonisée et actualisable des ZAE, identifié en 2021 par le Réseau régional de la Connaissance (R2C)

Objectifs initiaux:

- renforcer la connaissance des zones d'activités économiques (ZAE) pour encourager leur densification et éviter la création de nouvelles zones au détriment d'espaces naturels, agricoles ou forestiers afin d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050;
- développer des démarches d'écologie industrielle et territoriales (EIT) sur le territoire régional, afin de tendre vers une économie plus circulaire.

BREF HISTORIQUE



- Parution de la Loi Climat et résilience le 22 août 2021 :
 - aider les collectivités à la mise en application de l'article 220 de la loi qui prévoit un inventaire exhaustif de ces zones avant le 22 août 2023 et la mise à jour de cet inventaire tous les six ans.

SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES : 2 sources principales





Source 1 : la BD TOPO® 2021 de l'IGN :

Zones d'activité d'intérêt (ZAI) de catégorie industriel et commercial de la BD TOPO®.

Les ZAI de nature divers commercial, divers industriel, usine, zone industrielle sont pris en compte.

Source 2 : Les Fichiers fonciers (DGFIP/Cerema) :

Table des parcelles, des locaux et des propriétaires.

Les parcelles des fichiers fonciers sont intersectées avec les périmètres des ZAI.

Une parcelle intersectant deux ZAI est attribuée à la ZAI concernée par une surface de parcelle ≥ 50 %.

Si a minima 50 % de la surface d'une parcelle intersecte le contour d'une ZAI, elle est prise en compte dans cette même ZAI.

SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES : 2 sources principales

Limites et précautions de la Base de données

Il convient de considérer la restitution de ces données avec les précautions d'usage de ces données :

- niveau de fiabilité des variables de la table des parcelles :
 http://doc-datafoncier.cerema.fr/ff/doc_fftp/table/pnb10_parcelle/last/
- niveau de fiabilité des variables de la table des locaux :

http://doc-datafoncier.cerema.fr/ff/doc_fftp/table/pb0010_local/last/

- niveau de fiabilité des variables de la table des propriétaires :

http://doc-datafoncier.cerema.fr/ff/doc_fftp/table/proprietaire_droit/last/

SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES : 10 sources complémentaires

- Source 3 : BD TOPO® 2021 de l'IGN : Bâtiments, infrastructures de transport
- Source 4 : Déploiement de la fibre (données nationales de l'ARCEP) :
- Source 5 : Grille de densité des communes (INSEE)
- Source 6 : Réseau de chaleur ADEME Centre-Val de Loire
- Source 7 : Aires de covoiturage : DREAL/SMT
- Source 8 : Arrêts et lignes de transport en commun (JVMALIN)
- Source 9 : Pistes cyclables, Géovélo
- Source 10 : Installations de recharge de véhicules électriques : DREAL/SMT (multi-sources)
- Source 11 : Services, commerces, gares Base permanente des équipements 2021 (INSEE)
- Source 12 : Bornes incendie, OSM Hydrant

SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES



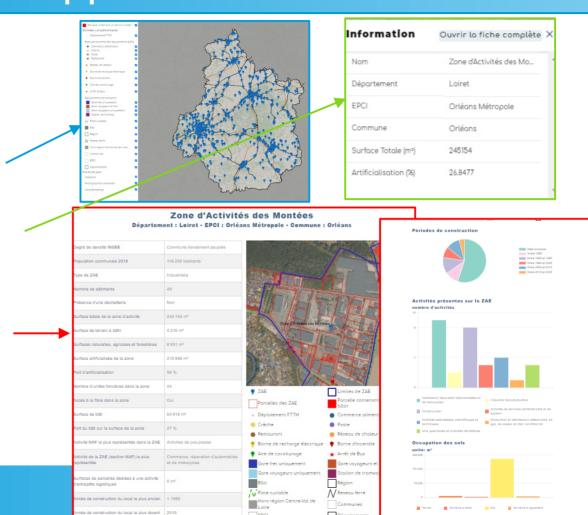
☑ La méthodologie et toutes les sources utilisées sont détaillées dans l'onglet Ressources sur la page https://zae.doterr.fr/apropos

☑ Une vidéo présentant les fonctionnalités de l'application sera disponible sur la page https://zae.doterr.fr/apropos dans l'onglet Ressources

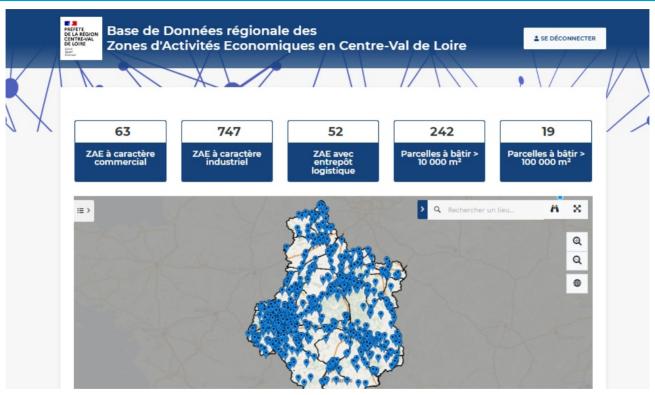
Contenu de l'application ZAE

L'application contient trois niveaux d'information :

- une carte générale de localisation des ZAE (carte cliquable)
- une courte fiche d'information affichable en cliquant sur une ZAE depuis la carte générale
- une fiche complète d'identité pour chaque ZAE, comprenant un tableau de données (dont le taux d'artificialisation et la part du bâti), une carte détaillée et des graphiques. Fiche téléchargeable au format pdf.



DÉMONSTRATION



https://zae.doterr.fr/

Recueil des remarques



Des questions?

Des remarques ?

Suite des travaux

L'article 220 de la Loi Climat et Résilience prévoit :

- ▶ un **état parcellaire des unités foncières** composant la zone d'activités économiques, précisant les surfaces ;
- ▶ l'identification des propriétaires et des occupants de la zone d'activités économiques ;
- ▶ le taux de vacance de la zone d'activités économiques, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la ZAE au nombre d'unités foncières vacantes. La vacance porte ainsi sur les unités foncières inoccupées depuis au moins 2 ans par une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La DREAL n'est pas destinataire des données de la CFE issues de la DGFIP. Le fichier des locaux vacants est transmis chaque année aux collectivités locales conformément aux dispositions de l'article L.135 B du livre des procédures fiscales.

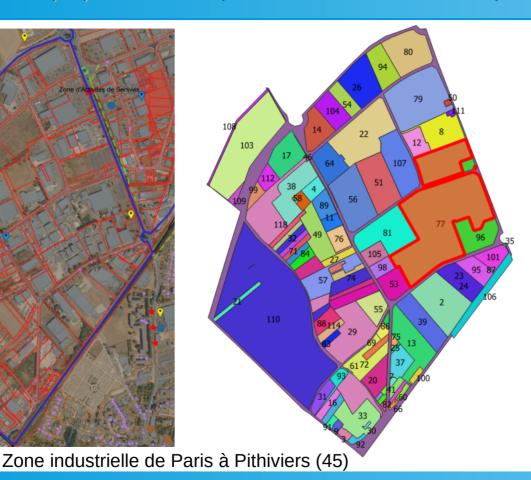
=> Ces données seront donc récupérées en « **mode saisie collaborative** » grâce aux collectivités, dans la **seconde phase** de constitution de cette base de données.

Découpage parcellaire (BDD publique)

Découpage en unités foncières (BDD avec accès restreint)

Données complémentaires en accès restreint :





surface de chaque unité foncière, propriétaire(s), type de propriétaire, activité.

ddenom	ORGAPHARM
▶ (Dérivé)	
▼ (Actions)	
13	Afficher le formulaire de l'entité
cleabs	SURFACTI0000000006015585
surface	113318
ddenom	ORGAPHARM
catpro2txt	ACTIVITE INDUSTRIELLE
ccogrmtxt	PERSONNES MORALES NON REMARQUABLES
gid	77

Données saisies par les collectivités :

Unité foncière assujettie à la CFE :

- □ non
- + champ commentaire
- + autres données utiles à définir

Suite des travaux

- Élaborer une **fiche d'identité « bis »** pour les personnes ayant un accès restreint à la base avec :
 - Une carte complémentaire présentant les unités foncières
 - Des données complémentaires : surface de chaque unité foncière, propriétaire(s) de chaque unité foncière, type d'activité, type de propriétaire (personne morale, personne physique, Etat, département, Région, commune)
 - La possibilité de saisie collaborative pour intégrer les données de la CFE et déduire le taux de vacance de la ZAE
 - => **Réunir les collectivités** pour leur présenter l'outil en janvier 2023 (pôle métier Géocentre), collecter les contacts pour les droits d'accès restreints
 - => Élaborer un **questionnaire simple** des données locales complémentaires à collecter sur chaque ZAE / Unité foncière (4-5 champs maxi)

Calendrier



- Janvier 2023 : définir les champs en saisie collaborative avec les collectivités, établir la liste des contributeurs (adresse mail, périmètre géographique d'intervention)
- Février 2023 : spécification du cahier des charges auprès du prestataire Alkante
- Mars-avril 2023 : développement du second volet de la base par Alkante
- Mai-Juin 2023 : recette de l'application et diffusion de l'application complétée
 - => La Loi prévoit que l'inventaire soit réalisé d'ici le 23 août 2023 (puis consultation des propriétaires et occupants pendant 30 jours) puis mise à jour de l'inventaire tous les 6 ans



Merci pour votre attention

celine.magnier@developpement-durable.gouv.fr add@developpement-durable.gouv.fr